

ACTIVITES	JOURS	HORAIRES	PUBLIC	ASSOCIATION	PRESIDENT(E) ou RESPONSABLE	COORDONNEES
LA LYONNAISE	mercredi et samedi	à partir de 14h	adulte	Boulistes	VIDAL Paul	06 18 10 37 61
DENTELLE	Jeudi (semaine paire)	16h à 19h	adulte	Loisir et Bien-être	ABOULIN Nadine	06 31 33 48 54
ART FLORAL	Dernier Jeudi du mois		adulte			
JEU DE CARTES... OU AUTRES ACTIVITES	jeudi	à partir de 14h	adulte		HOCQUET Martine	martine.hocquet@wanadoo.fr 07 87 95 10 53
GYM SÉNIOR	mercredi	9h45 à 10h45	sénior	Montplaisir Sports Santé	ISSARTEL Marie-Thérèse	06 70 89 67 17
GYM ADULTE	vendredi	9h à 10h	adulte			
PILATE	jeudi	19h30 à 20h30	adulte			
GYM ENERGIE	lundi	19h à 20h	adulte			
GYM ENFANTS	jeudi	16h30 à 17h15	3 / 5 ans			
		17h15 à 18h	6 / 8 ans			
GYM ENERGIE	lundi	19h à 20h	adulte			
EQUILIBRE MÉMOIRE	non défini	en matinée	adulte			
FOOT	mercredi	19h à 21h	dès 18 ans			
	vendredi	19h à 21h				
	dimanche	après-midi				
FOOT VÉTÉRAN	samedi	17h à 19h	+ de 35 ans	US ARSAC	AINOUX Lilian	ainouxlilian.app@gmail.com
FOOT	mercredi	14h à 16h	6 / 10 ans	Entente Loire Mézenc - Arzac	GÉNTES Laurent	581410@laurafoot.org
	vendredi	17h à 19h	11 / 18ans			
ZUMBA	mardi	20h15 à 21h15	adulte et ado	K'dance	LAURENT Evelyne	cyrilaurent@yahoo.fr
CROSS TRAINING	jeudi	20h15 à 21h15	adulte et ado			
DANSE ENFANT		à confirmer				
JUDO	lundi ou jeudi	17h15 à 18h15	dès 4 ans	Judo club Brivois	TAVERNIER Christophe	contact@judoclubbrives
VÉLO	dimanche	8h30 place de l'Eglise	adulte	Mountain Dyke	PORTALIER Bruno	06 66 49 23 81
THÉÂTRE ENFANT	mardi	16h45 à 20h15	3 groupes par âge	Calibrius	TALON Cécile	calibrius.theatre@gmail.com
THÉÂTRE ADULTE	non défini		adulte	A Tour de Rôle	GARCIA Magali	atourderole43@gmail.com
THÉÂTRE EN PATOIS	lundi	20h à 22h	adulte	Lou Souvaissaires de vos Arzac	PEREZ Emmanuel	06 62 40 77 36



LE MOT DU MAIRE

Avant tout, l'équipe municipale vous remercie de la confiance que vous lui avez renouvelée. Ce sera toujours avec le même enthousiasme que nous nous attacherons à remplir notre mission au service de la commune et des administrés.

Le premier semestre 2020 marquera notre mémoire collective tant cette période a été inédite. Nous espérons vivement que la crise sanitaire est derrière nous. Dans le contexte de confinement nous avons maintenu le travail en présentiel pour le personnel administratif et les employés affectés à l'entretien. Le personnel de l'école a tout mis en œuvre pour assurer l'accueil, des enfants dès que cela a été autorisé. Nous avons dû nous adapter aux consignes de sécurité évolutives qui ont parfois créé de la confusion. Je remercie tout le personnel communal de son implication durant cette période de crise sanitaire.

Notre premier souci a été l'approvisionnement en masques pour la population. Nous avons réussi à les obtenir via des commandes groupées. Les élus se sont mis à l'ouvrage en découpant et "gaufrant" certains modèles de masques. Je les remercie pour leur aide qui permettra de fournir au total plus de 3000 masques à la population, (une nouvelle distribution est prévue en juillet).

A cela s'est rajouté l'épisode pluvieux du 12 juin. Il a causé de gros dégâts sur la commune. Des habitations ont été inondées. La voirie a beaucoup souffert. Cela a permis de tester le système de rétention d'eaux pluviales installé dans le bourg. Il a pleinement joué son rôle. Les cinq tubes d'une contenance de 90 m³ se sont remplis à 80 %. Cela a évité l'effet trombes d'eaux dans le village. Nous avons fait la demande de reconnaissance en catastrophe naturelle. Cela permettra aux sinistrés de consolider leur dossier de demande d'indemnisation auprès de leur assurance.

Les travaux d'aménagement du bourg d'Arzac se terminent. Il manque aujourd'hui la mise en lumière de l'église. Nous espérons que l'éclairage des vitraux apportera un effet remarquable à l'entrée du village.

Nous allons mandater un bureau d'étude pour travailler sur l'aménagement du secteur allant de la boulangerie à la salle polyvalente. L'objectif est de redynamiser l'aspect urbanistique et sécuriser les piétons par rapport au flux des véhicules qui est important lors de la sortie de l'école.

Nous étudierons la possibilité de créer un ou deux emplacements pour des campings cars. Cela pourrait étayer l'activité commerciale.

Nous avons autorisé l'installation de commerçants de "vente à emporter" : mercredi, jeudi soir (pizzas) et vendredi soir (Food-truck).

Je profite de ce mot pour souhaiter bon vent et plein succès aux élèves qui quittent l'école d'Arzac pour une sixième dans un autre établissement.

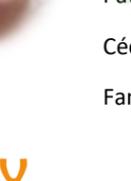
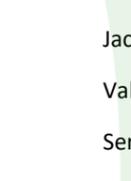
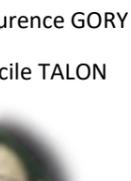
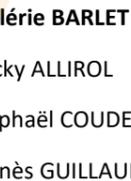
Plusieurs élus se sont investis pour proposer une nouvelle présentation d'Arzac Infos qui se veut simple, peu onéreux et sans dépendance avec des annonceurs.

Th MOURGUES

COMMISSIONS COMMUNALES

Commission scolaire

Raphaël COUDERT
Valérie BARLET
Isabelle DELEAU
Laurent GENDRE
Fanny VIEIRA



Commission Travaux et Urbanisme



Stéphane PUGNERE
Jacky ALLIROL
Serge CORTIAL
Lionel FAURE
Laurent GENDRE
Laurence GORY
Martine HOCQUET
Patrice SAGNARD
Cécile TALON

Commission Communication et Vie Associative

Laurence GORY
Valérie BARLET
Isabelle DELEAU
Laurent GENDRE
Agnès GUILLAUMOND-GRAND
Martine HOCQUET
Fanny VIEIRA
Cécile TALON



Syndicat d'électrification

Lionel FAURE
Serge CORTIAL



JUDO CLUB BRIVOIS - RÉOUVERTURE DE LA SECTION D'ARSAC-EN-VELAY



Septembre 2020 verra la réouverture de la section judo d'Arsac-en-Velay du Judo Club Brivois basé à Brives-Charensac au dojo de Corsac.

Le club dispose d'un nouveau coach bien connu des judokas du département en la personne de Christophe Charpenay, actuel enseignant des judo Club de Blavozy et de Saint-Paulien, et coach de judo en Haute-Loire depuis quinze ans.

Toutes les infos par mail à contact@judoclubbrivois.fr ou par téléphone au 07 66 06 02 99 ou sur le site web judoclubbrivois.fr

La section accueille les judokas de 4 ans à adultes. Les plus jeunes intègrent une catégorie qu'on appelle Éveil judo, qui regroupe les enfants de 4-5 ans pour leur apprendre les bases de ce sport et son code moral qui reposent sur les valeurs essentielles que sont la sincérité, l'honneur, le respect, la modestie, le contrôle de soi...

Rejoignez un club de jeunes champions et venez découvrir une discipline sportive conviviale et enrichissante.

Les horaires définitifs des cours de judo à Arsac-en-Velay ne sont pas encore arrêtés. Ils vous seront communiqués au plus vite.

Vos prochains Rendez-Vous

- Mardi 11 Août** Don du sang à la salle polyvalente 9h30 à 12h30
- Dimanche 2 septembre** Vide-grenier organisé par l'association des habitants des Boiroux
- Dimanche 6 septembre** Randonnée l'ARSACOISE 2020 organisée par Mountain Dike (3 parcours de VTT, 3 parcours de Marche-Trail Off)
- Samedi 12 septembre** Forum des Associations de 10 h à 13h
- Samedi 12 septembre** Concours de pétanque organisé par le comité des fêtes à 14h30
- Dimanche 13 septembre** Vogue organisée par le comité des fêtes
- Dimanche 4 octobre** Randonnée d'automne de l'association des habitants d'Arsac
- Samedi 24 octobre** Téléthon
- Samedi 7 novembre** Soupe aux choux organisée par l'association des habitants de Bouzols
- Dimanche 8 novembre** Commémoration des anciens combattants
- Samedi 14 novembre** Repas de l'Union Sportive d'Arsac
- Dimanche 15 novembre** Commémoration des anciens combattants
- Dimanche 21 novembre** Loto organisé par l'Association des Parents d'Elèves
- Dimanche 29 novembre** Exposition d'œuvres des artistes de la Commune
- Samedi 5 & dim. 6 décembre** Théâtre « L'étudiante et Mr HENRY » par la Compagnie A Tour du Rôle
- Samedi 19 décembre** Tarot organisé par l'Association des Parents d'Elèves

Le calendrier des manifestations est un prévisionnel, il pourrait être modifié si les mesures sanitaires actuellement en place sont toujours en vigueur.

A la découverte des artistes de notre commune

Le comité des fêtes souhaite faire découvrir les artistes de la commune. Si vous souhaitez exposer, veuillez nous contacter par téléphone ou par mail, Elodie au 06.33.82.76.29 ou elodie.aurand@yahoo.com ou Mylène au 06.50.89.71.04. Nous ferons une réunion d'informations, avec les différents artistes intéressés, à la fin du mois de septembre pour nous organiser sur l'évènement qui aura lieu le dimanche 29 novembre 2020, à la salle des fêtes

Dans le contexte de la crise sanitaire, le comité des fêtes n'a pas encore pris de décision pour le maintien ou l'annulation de la vogue le week-end du 12 et 13 septembre 2020. En effet, à l'heure actuelle, les fêtes votives sont autorisées mais sans la tenue du bal. Il faut mettre en œuvre des mesures sanitaires strictes (port du masque obligatoire pour tous les participants, mise à disposition de gel hydro-alcoolique...) et les locations de salles des fêtes ne sont toujours pas autorisées.

Comptant sur votre compréhension et vous remerciant de votre patience, le comité des fêtes vous tiendra informé(e)s de sa décision dès que possible.

LA STÉRILISATION DES CHATS : UN ACTE RESPONSABLE

STERILISATION DES CHATS ERRANTS

Depuis fin 2018 nous avons commencé la stérilisation des chats errants

- 2018 : 3 chattes
- 2019 : 3 chattes
- 2020 : 3 chattes et 1 chat

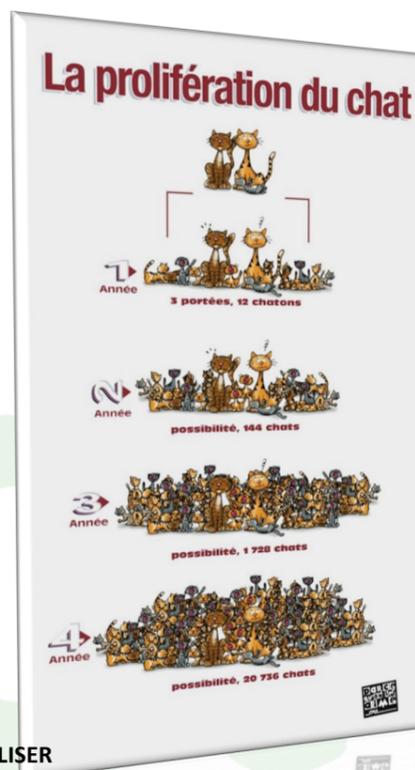
Ces chats ont été capturés : chemin de la Borie, chemin de la Boutge, chemin du Rivau et lotissement derrière le cimetière.

Les stérilisations ont été budgétisées par la commune et la Fondation B. Bardot.

La stérilisation du chat est un acte de protection

- améliore la qualité de vie du chat,
- protège des maladies sexuellement transmissibles,
- limite les risques de fugues,
- ralentit la prolifération féline dans les rues et refuges,
- freine les comportements intempestifs (marquage urinaire),
- prévient les risques d'accidents et de blessures liés à l'extension du territoire.

PROPRIETAIRES DE CHATS, PRENEZ VOS RESPONSABILITES FAITES LES STERILISER



EN CONCLUSION, LA STÉRILISATION CONTRIBUE À PROTÉGER VOTRE ANIMAL.

Retour au collège après le confinement par des membres du CMJ

« Je suis en classe de 3^{ème} à St Dominique au Monastier/Gazeille. Le retour au collège a été compliqué car nous devons porter un masque toute la journée. Ce n'était pas facile de respecter les distanciations sociales dans la cour. Mais heureusement depuis quelques jours les règles se sont allégées car les masques sont obligatoires seulement dans la cour ». **Fanny P.**

« Ma rentrée s'est bien passée. J'ai pu retrouver mes amis malgré les gestes barrières, c'était bien. J'ai pu aussi reprendre ma scolarité à peu près normalement ». **Lény**

« Le retour au collège était un peu bizarre car tout le monde devait porter un masque. Ça nous a fait du bien de nous revoir malgré les règles de distanciations ». **Emma**

« Je ne savais pas ce qu'était le confinement, je n'avais jamais entendu ce mot. Maintenant je sais ce que c'est et je n'aime pas du tout, car on s'ennuie, on ne voit personne. J'étais très contente de retourner au collège et de voir mes amis, et même mes professeurs ! J'étais soulagée car j'ai cru que ça ne s'arrêterait jamais, et j'espère que ça ne reviendra pas ». **Julyne**

POINT FINANCIER

COMPTE ADMINISTRATIF 2019

Le compte administratif 2019 a été voté lors du conseil municipal du 5 juin 2020.

	Résultat	Résultat
	Section Fonctionnement	Section Investissement
MAIRIE	183 059,27 €	259 109,78 €
BAR RESTAURANT	9 173,68 €	382,31 €

Concernant le bar restaurant, le déficit en section investissement (- 382.31 €) est dû au décalage de versement de la subvention de l'Union Européenne (programme LEADER) d'un montant de 55 514 €.

Cette subvention a été perçue en avril 2020.

BUDGET 2020

Le budget 2020 a été présenté et voté lors du conseil municipal du 5 juin 2020.

	Budget 2020	Budget 2020
MAIRIE	617 298 €	966 784 €
BAR RESTAURANT	607 €	75 825 €

Malgré une nouvelle baisse de la dotation de l'Etat d'environ 2 %, le conseil municipal a décidé de ne pas augmenter les taux d'imposition.

En investissement, les projets retenus pour cette année (complément de l'équipement informatique et travaux de sécurisation du Pôle Enfance Yves Coppens, changement du véhicule utilitaire de la commune, travaux de voirie, finalisation du chantier de la traversée de bourg ...) devraient être menés à bien pour la plupart même si la pause imposée par la crise sanitaire au 2^e trimestre a induit d'inévitables retards dans le traitement des dossiers.



Depuis début avril, les sociétés de sous-traitance de chez Orange déploient la fibre sur notre commune. Dans un premier temps, deux armoires de brassage ont été installées : une à l'entrée du lotissement La Coste et une au rond-point du chemin des Pradeaux. Le réseau fibre sera à l'identique du réseau téléphonique : les lignes souterraines ont été câblées, le réseau aérien est en attente.



Lorsque toute la commune sera câblée, il sera fait une déclaration au niveau national pour la validation du réseau. Cette validation peut prendre entre 3 et 6 mois. La validation effectuée, les opérateurs proposant la fibre pourront débuter leur démarrage afin d'effectuer le câblage entre le réseau et votre logement.

Nous pouvons espérer que cette validation soit effective pour le 1^{er} trimestre 2021.

Inondation du 12 juin

Les fortes pluies du 12 juin ont causé des dégâts importants sur la voirie de la commune.

Plusieurs chemins communaux et routes ont été endommagés. Les employés communaux ont œuvré dès le samedi 13 juin et la semaine suivante à leur restauration. Les dégâts les plus importants ont été recensés chemin de Fourchaux vers le croisement avec la route de la Pénide. Sur ce tronçon, l'intervention d'une entreprise a été nécessaire pour une remise en état rapide. Des travaux de consolidations seront effectués pour tenter de limiter les dégradations lors des fortes pluies.



Aux Boiroux, l'aménagement de l'espace autour du lavoir a aussi connu quelques dommages qui ont pu être réparés par le service technique communal.

Au niveau de l'aménagement du bourg, la mise en place du système de rétention d'eau a permis d'absorber une grande partie du surplus et a ainsi permis d'éviter des inondations sur le bassin versant, le long de l'Arzavier.

Dossier catastrophe naturelle

La commune a déposé un dossier de demande de reconnaissance en catastrophe naturelle. Si le dossier est retenu, les habitants qui ont subi des dégradations dans leur propriété pourront venir demander l'attestation en mairie pour leur

Info

La commune a fait l'acquisition des parcelles n°872, 877 et 880 de M. Portal. Ces parcelles sont non constructibles.

La municipalité, en lien avec l'association des habitants de Rohac, envisage un aménagement de cette zone. Le projet est en cours de réflexion. Il fera l'objet d'une rencontre avec les habitants de Rohac.

Une partie de la parcelle n°877 pourrait être vendue aux riverains.

La maison en ruine serait démolie pour mettre en sécurité les abords. Toutefois, soucieux de maintenir le bâti ancien dans le village de Rohac, cette propriété pourrait être proposée à la vente dans le cadre d'un projet de rénovation.

Si vous êtes intéressés par l'achat de cette maison pour la réhabiliter, vous voudrez bien faire votre proposition par écrit à la mairie **avant le 24 juillet 2020**.

AIDE CLSH

Si vos enfants fréquentent un centre de loisirs sans hébergement, vous pouvez prétendre au versement d'une aide accordée par la municipalité à hauteur de 1 € par demi-journée et par enfant dans la limite de 36 journées par an. L'imprimé de demande est disponible au secrétariat de Mairie et sur le site internet.

HORAIRES D'OUVERTURE AU PUBLIC DE LA MAIRIE ET DU POINT POSTE

Mardi au Samedi 8h30 – 12h00

Tel : 04 71 08 80 94 / E-mail : mairie-arsac@wanadoo.fr

Site internet : arsacenvelay.fr

Communauté d'Agglomération du Puy en Velay : Un guichet « Petite Enfance »

Information pour les modes de gardes ou autres informations

Contactez le 04 71 02 49 77,

guichetpetiteenfance@lepuyenvelay.fr, www.mon-enfant.fr

RENOVATION TRAVERSEE DE BOURG

Dans la suite de la reconstruction du Bar Restaurant, la commune a souhaité poursuivre la rénovation du centre bourg en donnant aux places du village un nouvel aspect plus moderne et agrémenté d'arbres.



Les places du Reinage et du Planet ont été recouvertes d'un mélange de chaux et de sable qui permet d'avoir un sol permettant à l'eau de pénétrer dans le sous-sol, la chaux devant empêcher les herbes de pousser. Elles ont été agrémentées d'allées de végétation permettant d'apporter de l'ombre. La place de l'Eglise, quant à elle, a bénéficié d'un traitement au béton désactivé, le monument aux morts a été déplacé et rénové (le nom d'un combattant d'Indochine a été rajouté) pour trouver naturellement son emplacement au fond de la place.

A noter que la plaque d'origine a été conservée et sera prochainement fixée au dos du monument.

Le stationnement est désormais interdit sur la place de l'Eglise, seuls les véhicules funéraires auront un accès réservé. De nouvelles marches en pierre ont été intégrées, les anciennes ont été conservées et placées dans un sens différent devant l'entrée de l'Eglise. La fontaine devrait être remise en eau. En plus de ces aménagements, une mise en lumière va être réalisée tout prochainement, à la fois de la façade extérieure et des vitraux situés sur les 3 côtés de l'église.



Enfin, le revêtement du carrefour a été modifié pour attirer l'attention des automobilistes.



ADRESSAGE

Dans la dynamique de l'aménagement du bourg et pour finaliser la procédure d'adressage de la commune avec une touche de modernité, le conseil municipal a décidé de changer l'ensemble des plaques de désignation des rues et les plaques des numéros de chaque habitation.

Vous serez prochainement destinataire d'un courrier vous informant de votre adresse.